

Réponse du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir à l'enquête publique concernant la demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Lude au lieu-dit « Le Pressoir »

Section 3 : La flore, les habitats, la faune

Remarque n°1 :

Il semble ne pas y avoir eu une recherche de données bibliographique. Aujourd'hui il existe le portail Biodiv Pays de la Loire qui moissonne différentes bases de données des structures ligériennes avec une restitution à l'échelle de la commune qui auraient pu être consultée pour donner un aperçu supplémentaire des espèces susceptibles d'être présentes. Les associations locales ne semblent pas avoir été sollicitées non plus pour une communication de leurs données.

Remarque n°2 :

L'avifaune hivernante n'a pas été étudiée la période d'inventaire s'étend d'avril à septembre. Néanmoins il semble que des inventaires complémentaires aient été réalisées à la vue de la réponse d'IEL suite aux remarques de la MRAE cependant les pièces complémentaires ne font pas partis des documents téléchargeables. Les passages pour les reptiles semblent assez succincts à la vue du contexte paysager plusieurs espèces d'ophidiens sont attendues : Coronelle lisse et Vipère aspic, il aurait fallu accentuer les relevés entre avril et mai et mettre plus de plaques.

Remarque n°3 :

Dans la partie présentation des habitats, actuellement la classification Corine Biotope a été remplacée par la classification EUNIS, il aurait été bien que les équivalences soient indiquées dans le rapport. De plus la liste des habitats déterminants ZNIEFF mis à jour en 2018 en Pays de la Loire se base sur la classification EUNIS. La description des habitats notamment ouverts aurait nécessité plus de précisions. En effet, on constate la présence de plusieurs espèces floristiques qui sont caractéristiques des pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines (code EUNIS : E1.91) : *Ornithopus perpusillus*, *Trifolium arvense*, *Trifolium campestre*, *Trifolium dubium*, *Trifolium striatum*, *Aira praecox*, *Vulpia bromoides*. Or cet habitat n'est pas indiqué et est déterminant ZNIEFF même si celui-ci est en cours de fermeture.

Remarque n°4 :

L'analyse des impacts nous semble assez succincte, le distinguo phase travaux et phase d'exploitation n'est pas détaillé pour les différents groupes. L'impact sur les oiseaux nicheurs et hivernants n'est pas précisé de même le distinguo perturbation / destruction d'habitats / destructions d'individus n'est pas abordé pour les différents groupes. Les effets de la couverture et l'ombrage au sol ne sont pas abordés. Il est question du miroitement dans l'analyse paysagère mais cela n'a pas été mentionné pour les espèces. Est-ce qu'il peut y avoir un dérangement par exemple, cela n'est pas abordé. Il n'y a pas d'évaluation de l'impact des effets cumulés, même si souvent celui-ci est délicat au moins la notification des projets photovoltaïques actuellement installés ou en projet à proximité aurait été intéressante.

Remarque n°5 :

L'évaluation des incidences Natura 2000 est également succincte, il s'agit d'évaluer les impacts pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire pour conclure si oui ou non il y a une incidence sur ces espèces et habitats même dans un rayon de 3 km.

Remarque n°6 :

Les mesures de compensation ne prennent en compte que les espèces patrimoniales pour les oiseaux. De manière générale celles-ci sont peu détaillées. Pas de carte de localisation des hibernaculums. Il est seulement indiqué en bordure de boisements or dans le dossier il est mentionné corridor boisé (existant ou à créer ?). De même sur la plantation de haies, le linéaire n'est pas indiqué, la hauteur et la stratification et la localisation se limite à la bordure de la voie communale or il est déjà indiqué un corridor boisé. La liste des essences à préconiser n'est pas proposée, il sera judicieux de privilégier les essences locales et champêtres. La mesure sur les boisements est elle aussi non localisée.

En conclusion, les méthodologies d'inventaire sont bien conformes aux attentes même si des passages complémentaires ou plus poussés pour les oiseaux hivernants et les reptiles auraient permis de compléter l'état initial. Les enjeux ont bien été identifiés mais nécessiteraient des précisions sur la caractérisation des habitats en zones ouvertes.

La partie analyse des impacts n'est pas assez approfondie de même les mesures sont peu détaillées pour ce type de rapport.

Il semblerait que des éléments complémentaires aient été ajoutés au dossier mais ne font pas partis des pièces disponibles. De plus il semblerait qu'un dossier de dérogation espèces protégées ait été rédigés et détaillent plus particulièrement les mesures mais celui-ci ne fait pas partie des pièces disponibles lors de cette enquête publique.